



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20250709-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
Département de la Loire
secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr
www.saint-julien-molin-molette.fr
Tel : 04 77 51 51 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 09 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 11

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 4

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Étaient absent·e·s :

Nans Perrin donne pouvoir à Nadège Rivoire

Marie-Christine Chaprier donne pouvoir à Isabelle Baas

Christophe Martin donne pouvoir à Patricia Dumas

Estelle Trémoulhéac donne pouvoir à Christine Robin

Date de convocation : 2 juillet 2025

Secrétaire de séance : Alexandre Vagnon

OBJET : Validation achat de l'immeuble AE133 par EPORA

Dans le cadre de la Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre l'EPORA, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et la commune de Saint-Julien-Molin-Molette et (42F025), l'EPORA va procéder à l'acquisition du bien ci-dessous à hauteur de 200 000 € HT.

Section	Numéro	Lieudit	Surface (m²)
AE	0133	AV DES ATELIERS	1305

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le montant de l'acquisition.
La commune s'engage au rachat dudit bien selon les conditions de ladite convention.

Le conseil municipal, après délibération, une voix contre, 3 abstentions et 11 voix pour, VALIDE le montant de l'acquisition,
S'ENGAGE au rachat du bien selon les modalités de la convention n°42F025,

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Alexandre Vagnon